

Chapitre 2 Modalités de la coopération

Projets de coopération technique

Coopération sur mesure répondant aux besoins individuels



Des techniques agrosylvicoles (plantation et gestion d'arbres et de cultures) sont transmises à des agriculteurs lors d'une formation en forêt, afin de permettre la restauration de terres agricoles et de forêts et de faciliter l'autonomisation des exploitants (intensification des activités agrosylvicoles dans les régions semi-arides du Kenya).

Présentation générale des projets de coopération technique

Les pays en développement doivent résoudre divers problèmes pour parvenir à une croissance et un développement durables : valorisation des ressources humaines, instauration d'un système juridique favorable à la croissance économique, réduction de la pauvreté, protection de l'environnement et appui à la reconstruction après les conflits. Ces problèmes de plus en plus diversifiés ont des composantes multiples. Afin de leur apporter une réponse rapide et précise, la JICA doit planifier et mettre en œuvre une coopération technique efficace et parfaitement adaptée à la situation et aux difficultés de chaque pays. Dans ce cadre, l'Agence intervient suivant deux grands axes : elle réalise des études servant à élaborer des plans de développement et met en œuvre des projets de coopération technique destinés à aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs dans ce domaine.

Les projets de coopération technique sont réalisés sur une période déterminée afin d'atteindre les objectifs fixés pour résoudre les problèmes des pays en développement, ces projets sont combinés à diverses approches (instruments de coopération) : envoi d'experts, accueil de ressources humaines des pays en développement pour une formation au Japon et fourniture de l'équipement nécessaire. Pour couvrir de manière

efficace et rationnelle le large éventail de besoins des pays en développement, les plans de coopération sont conçus conjointement avec le pays partenaire pour prendre en compte chaque problème particulier, avant d'être mis en œuvre.

Les études de développement sont destinées à l'élaboration de plans pour les projets publics contribuant au redressement socioéconomique des pays en développement. Elles servent également de support au transfert de méthodes de planification, d'enquêtes et de compétences analytiques auprès des homologues des pays partenaires.

Les rapports élaborés à partir de ces études fournissent aux pays partenaires les informations requises pour évaluer leurs politiques de développement socioéconomique. Elles donnent également aux organisations internationales et aux pays donateurs les ressources nécessaires pour étudier les besoins d'aide financière et de coopération technique. Dans de nombreux cas, les plans proposés dans ces rapports sont réalisés avec l'aide financière du Japon, notamment des prêts en yens ou une coopération financière non remboursable. Les compétences transmises grâce aux études sont également exploitées par les pays partenaires pour les projets réalisés sur leurs fonds propres ou pour la réalisation d'autres études.

Mise en œuvre de projets efficaces

Les projets sont réalisés conjointement par le personnel d'aide du Japon et les homologues du pays bénéficiaire. Ce dernier est le seul maître d'œuvre, le Japon jouant le rôle de partenaire. Le pays bénéficiaire (gouvernement, administrations locales, ONG, citoyens, etc.) doit avoir un sentiment d'« appropriation ». La plupart des projets intègrent par conséquent des méthodes participatives qui associent les résidents du site de coopération à la planification, l'administration et l'évaluation.

Après achèvement de la coopération, on attend par ailleurs du pays partenaire qu'il poursuive seul le projet. La taille de ce dernier et les plans nécessaires à sa mise en œuvre sont élaborés en prenant soin d'évaluer les capacités financières de l'organisation chargée, dans le pays partenaire, de l'exécuter et de faire en sorte que la technologie et les institutions transmises soient bien adoptées après la fin de la période de coopération.

La JICA encourage en outre le recours aux ressources humaines du secteur privé, sous-traite la réalisation de projets à des organisations privées et publie les vacances de postes d'experts. Exploitant les expériences et le savoir-faire du secteur

privé, elle œuvre ainsi pour la mise en œuvre de projets de qualité, axés sur les résultats et couvrant davantage de domaines.

Afin d'anticiper les nouveaux besoins d'aide, toujours plus divers, l'Agence s'efforce d'appréhender les besoins propres à une région ou à un pays et d'élaborer les plans de coopération en conséquence.

Pour mieux soutenir la bonne gestion des affaires publiques et apporter un appui intellectuel dans les domaines de la politique financière et monétaire et des systèmes juridiques, la JICA détache des conseillers auprès des principaux organismes publics chargés de la formulation des politiques dans les pays bénéficiaires, afin qu'ils leur apportent un soutien vigoureux pour le renforcement des institutions et l'élaboration de politiques dans de nombreux domaines. Étant donné que les travaux de reconstruction nécessaires dans les pays ravagés par un conflit ou une catastrophe naturelle, comme le Soudan ou le Pakistan, exigent une aide rapide et diversifiée, la JICA s'efforce d'élaborer et de mettre en œuvre des projets toujours plus souples et efficaces (voir pp. 11 à 14).

Programme de formation au Japon

Exploiter l'expérience et les connaissances du Japon pour le développement des pays pauvres



Formation dans un service de néonatalogie au Japon, sur le thème de la « Gestion des soins de santé maternelle et infantile dans les pays africains » (JICA Tokyo) Photo : Kenshiro Imamura

Présentation générale du programme de formation au Japon

Des participants engagés dans la construction de leur pays

Le programme d'accueil de participants à une formation technique s'adresse à des administrateurs, techniciens ou chercheurs de pays et régions en développement. Il vise, dans le cadre d'activités organisées par le gouvernement central, les administrations locales, les universités, le secteur privé, etc., au Japon à transmettre les connaissances et la technologie requises dans les pays concernés, afin de les aider à trouver la solution à leurs propres problèmes. Ce programme joue un rôle pivot dans les efforts de coopération technique menés par la JICA.

Il n'a cessé de prendre de l'ampleur depuis sa création, en 1954. La JICA propose des formations sur les enjeux de portée mondiale, tels que l'environnement et le VIH/sida, et sur de nouveaux thèmes comme le soutien à la démocratisation et à la transition vers une économie de marché, ou encore sur des domaines de base du développement, comme l'administration, les travaux publics, l'agriculture, la pêche et la foresterie, l'éducation, la santé et les soins médicaux, les mines et l'industrie.

La JICA a accueilli au Japon environ 190 000 participants dans le cadre de ce programme depuis sa création. Au cours de l'exercice 2005,

8 231 personnes en ont bénéficié. Les anciens participants contribuent à la construction de leur pays de différentes manières : ce sont aujourd'hui des personnes influentes sur le plan national, des chercheurs et des administrateurs de haut niveau ou encore des dirigeants de collectivités agricoles éloignées de la capitale.

Transition vers une formation spécifique par problème

La moitié environ des formations au Japon sont collectives. Exploitant l'expérience et les connaissances du Japon, elles sont proposées à un ensemble de pays en développement. Toutefois, elles ne doivent pas se limiter à une simple présentation de la technologie et de l'expérience japonaises, mais aussi proposer des solutions directement utilisables par les pays pour résoudre les problèmes qui leur sont propres. La JICA s'efforce par conséquent d'améliorer de nombreux aspects de ses formations pour en accroître la qualité et la valeur ajoutée.

L'Agence a ainsi lancé un système dans lequel il est demandé aux différents participants d'élaborer, avant de quitter le Japon, le plan d'action qu'ils entendent mettre en œuvre au retour dans leur pays respectif. Les plans qui ont une certaine envergure et paraissent réalisables peuvent en outre bénéficier d'un suivi adapté sous forme de diverses activités de soutien de la JICA.

Accueil d'étudiants étrangers

Parallèlement aux stages existants, la JICA a lancé durant l'exercice 1999 un nouveau système de formation de longue durée pour des étudiants étrangers désireux de préparer une maîtrise ou un doctorat dans des universités japonaises, afin d'acquérir des connaissances et des compétences plus pointues. Les jeunes administrateurs, chercheurs et entrepreneurs appelés à jouer un rôle moteur dans le développement de leur pays peuvent participer sur proposition des autorités nationales compétentes. Au cours de l'exercice 2005, quelque 104 personnes ont pris part à ce programme.

Créé au cours de l'exercice 2000, le programme de bourses pour les émigrés japonais et leurs descendants en Amérique latine a pour ambition de former les ressources humaines qui contribueront au développement des futures communautés d'émigrés japonais et à celui des pays dans lesquels elles vivent, et à maintenir des liens entre leur pays et le Japon.

En outre, le programme de bourses d'études – aide financière non remboursable – pour le développement des ressources humaines, dont la JICA (via le ministre des Affaires étrangères) facilite l'exécution, a débuté au cours de l'exercice 2000. Ce programme, qui concerne actuellement 10 pays, a permis à 240 jeunes administrateurs et entrepreneurs remplissant les conditions d'attribution de venir étudier au Japon durant l'exercice 2005.



Des stagiaires s'initient au système de police de proximité dans un *koban* (petit poste de police de proximité) d'Osaka, dans le cadre d'une étude comparative des systèmes de police réalisée pour la république d'Indonésie (JICA Tokyo).

Photo : Kenshiro Imamura

Coopération financière non remboursable

Aide financière pour l'amélioration de l'infrastructure sociale et du cadre de vie



Ces villageoises puisent de l'eau au moyen d'une pompe manuelle (projet d'exploitation des ressources en eau souterraine à Lilongwe-Dedza, au Malawi).

Programme et actions de la JICA

La coopération financière non remboursable est un programme au titre duquel le gouvernement japonais accorde des fonds d'aide publique au développement (APD) sans obligation de remboursement aux gouvernements des pays en développement. L'objectif est de soutenir les efforts d'auto-assistance du pays bénéficiaire via la mise en œuvre d'un projet.

Les activités de la JICA entrent dans l'une des catégories suivantes : 1) étude préliminaire destinée à vérifier le contenu des demandes d'aide financière non remboursable, l'échelle des projets et des coûts ; 2) activités de facilitation, notamment l'examen et les autres actions garantissant la mise en œuvre adéquate des projets démarrés après la signature d'un accord intergouvernemental (échange de notes) ; et 3) activités de suivi, dont le but est le maintien ou le renforcement de l'impact du projet.

Récemment, le volume et l'efficacité des efforts de

coopération ont augmenté grâce à l'apport simultané d'assistance matérielle, comme la construction d'installations et la fourniture d'équipements, et d'aide intellectuelle, comme le conseil technique et le développement des ressources humaines. Par exemple, en aidant les habitants des communautés locales à acquérir le savoir-faire nécessaire à l'entretien et à la gestion des équipements financés par des apports de coopération non remboursable, la JICA contribue à la valorisation des ressources humaines par l'envoi d'experts du Japon ou par l'organisation de formations au Japon. Dans certains cas, l'aide financière non remboursable peut servir à construire les installations de formation et de recherche nécessaires à la coopération technique.

Le ministère japonais des Affaires étrangères (MAE) alloue directement les fonds nécessaires aux projets de coopération financière non remboursable.

Cibles et procédures du programme

Pour mettre en œuvre un projet, la JICA respecte les procédures suivantes :

1. Demande

Un pays en développement désireux d'obtenir du Japon une aide financière non remboursable doit soumettre, par écrit, une demande formelle à la mission diplomatique locale. Cette demande doit satisfaire aux critères suivants :

- Le pays bénéficiaire doit accorder une haute priorité aux plans de développement économique et social ;
- Le projet doit contribuer avant tout à la stabilité du régime démocratique et à l'amélioration du bien-être de la population ;
- Il doit répondre à une forte demande de la population malgré une faible rentabilité ;
- Le pays bénéficiaire ne possède ni les ressources ni la capacité d'emprunt nécessaires pour réaliser ce projet par ses propres moyens ;
- Le système de gestion et le budget prévus doivent garantir la mise en œuvre efficace du projet ;
- Tout risque d'exploitation à des fins militaires de l'aide versée doit être exclu.

2. Étude

Dès que le ministère des Affaires étrangères (MAE) a donné son accord concernant les études préliminaires, la JICA envoie une mission d'étude, à laquelle sont associés des consultants indépendants, pour examiner le niveau d'intérêt public, les systèmes de gestion et d'exécution, et la coordination avec l'aide technique. L'étude porte sur des points élémentaires comme l'objectif, le contenu, l'impact, ainsi que l'échelle optimale et l'environnement de mise en œuvre de la coopération financière non remboursable. L'estimation des coûts s'effectue sur la base de cette étude.

3. Examen

En s'appuyant sur les documents connexes, notamment

sur le rapport d'étude du plan de base rédigé durant l'étude, le ministère des Affaires étrangères examine le contenu de la coopération. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Finances entament ensuite des consultations pour déterminer le budget nécessaire. À l'issue de certaines formalités, le Cabinet décide d'approuver ou non la coopération.

4. Mise en œuvre

Après approbation du Cabinet, les projets de coopération financière non remboursable sont lancés avec la signature d'un accord sous forme d'échange de notes entre les gouvernements du Japon et du pays bénéficiaire ; cet accord stipule l'objectif et le contenu de la coopération.

Durant la phase de mise en œuvre du projet, la JICA veille à ce que la construction des installations et la fourniture des matériels et équipements se déroulent sans problème et soient conformes aux termes de l'accord de coopération. Tout au long des étapes allant de la conclusion des contrats à l'achèvement des travaux de construction et à la mise à disposition des matériels et équipements, la JICA joue un rôle de conseil et de communication auprès du gouvernement du pays bénéficiaire et des consultants japonais, et elle dirige la conduite des opérations sur le terrain.

5. Suivi

Après l'achèvement de la coopération, le gouvernement du pays en développement prend en charge l'entretien et la gestion. Certains imprévus, comme une panne d'équipement ou un budget qui s'avère insuffisant, peuvent toutefois menacer la réalisation du projet. La JICA peut décider au cas par cas d'apporter une coopération ultérieure (fourniture de matériels et d'équipements, envoi d'une équipe de réparation, travail temporaire, etc.) de façon à ce que l'aide aux pays en développement ait des effets pérennes.

Participation des citoyens japonais à la coopération internationale

Encourager l'adhésion et la participation des citoyens japonais à la coopération internationale



Les enfants du village entourent une enseignante en voyage d'étude sur l'éducation au développement ; les participants à ce voyage sont logés chez l'habitant (Malaisie).

Programmes de coopération participative des citoyens

Afin de promouvoir la participation du grand public japonais à la coopération internationale, la JICA met en œuvre divers programmes destinés à susciter et à développer l'intérêt des citoyens pour ce type de coopération, et à leur faire comprendre plus concrètement pourquoi elle est nécessaire.

Programmes de coopération participative des citoyens

La JICA s'efforce de promouvoir la coopération internationale en s'appuyant sur les expériences et l'expertise des communautés locales japonaises. En particulier, des séminaires et des ateliers publics sont organisés avec l'aide de ceux qui possèdent déjà une expérience du sujet. En incitant les citoyens à s'orienter vers la coopération internationale et en leur fournissant des possibilités de formation, la JICA contribue à renforcer leurs capacités à mettre en œuvre des activités liées à ce domaine.

Les coordinateurs pour la coopération internationale, envoyés par la JICA dans des associations d'échanges internationaux de l'ensemble des préfectures du Japon, jouent un rôle important à cet égard. Ces coordinateurs dispensent des conseils aux administrations locales, aux ONG, aux institutions éducatives et aux citoyens intéressés par la coopération internationale, avec qui ils organisent conjointement des séminaires et des manifestations.

Programme d'appui à l'éducation au développement

L'Agence s'appuie sur deux piliers pour soutenir l'éducation au développement : 1) partage d'informations sur la situation des différents pays en développement et les relations que ces derniers entretiennent

avec le Japon ; 2) actions permettant aux citoyens d'entrevoir tout ce qu'ils peuvent entreprendre dans le cadre du volontariat.

Grâce aux activités qu'elle mène sur le long terme, la JICA possède un vaste savoir renforcé par un travail de recherche qui vise à systématiser et à analyser les informations et les expériences acquises dans les pays en développement. L'un des piliers du programme de la JICA en faveur de l'éducation au développement consiste à mettre ces connaissances à la disposition du public japonais afin de l'aider à mieux comprendre la situation des pays concernés et les liens qui rattachent ces pays au Japon. À cette fin, la JICA s'appuie sur diverses actions de sensibilisation, et notamment la tenue de conférences sur la coopération internationale.

En avril 2006, la JICA a ouvert la JICA Global Plaza dans le quartier de Hiroo, à Tokyo. Dans les espaces d'exposition et de consultation, le personnel composé de « guides de la planète » aide les visiteurs, lycéens et collégiens en sortie éducative par exemple, à se familiariser avec la situation des pays en développement et les enjeux de portée mondiale.

Par le biais de la téléconférence, ils ont la possibilité d'entrer directement en contact avec des personnes vivant dans ces pays.

Par ailleurs, la JICA s'efforce de donner aux citoyens japonais l'occasion de réfléchir aux services bénévoles qu'ils peuvent offrir : elle organise notamment des concours de rédaction pour les lycéens et collégiens, et des voyages d'étude sur l'éducation au développement pour les enseignants. Elle n'en reste pas moins concentrée sur les activités qu'elle mène dans le cadre des cours intégrés dans les programmes scolaires, et elle renforce la coordination avec les établissements d'enseignement élémentaire et secondaire.

Programmes de « partenariat » et d'« échange »

Programme de partenariat de la JICA

Ce programme de coopération technique est exécuté conjointement par la JICA et des partenaires au Japon - ONG, universités, administrations locales, ou entreprises publiques - à partir de propositions que ces derniers ont soumises dans l'objectif de participer à la coopération internationale.

Il a été lancé au cours de l'exercice 2002 dans le cadre de l'aide publique au développement (APD), afin de promouvoir et de faciliter les activités de coopération proposées par les citoyens à destination des communautés locales de pays en développement.

Si les programmes peuvent être de trois types différents, les programmes détaillés mis en œuvre au niveau local et contribuant directement à améliorer les conditions de vie et à accroître les revenus de la population des pays en développement peuvent être retenus. Les antennes régionales de la JICA servent de points de contact et centralisent les idées d'activités en faveur de la coopération internationale dans les pays en développement. À l'issue d'un échange de vues approfondi, la JICA et ses partenaires élaborent et mettent en œuvre de concert les projets incarnant les idées proposées.

Programme d'invitation de jeunes adultes

Dans le cadre de ce programme, de jeunes adultes issus de pays en développement sont invités au Japon pour étudier dans leur domaine de spécialisation et rencontrer des Japonais. Au cours de l'exercice 2005, 47 préfectures ont accueilli de jeunes adultes venus de 109 pays. Les résidents japonais des régions concernées ont ainsi l'occasion de devenir des acteurs de la coopération et des échanges internationaux, et les visites d'établissements scolaires effectuées par les jeunes adultes contribuent à promouvoir l'éducation en faveur de la compréhension internationale. Avant les visites, par exemple, les élèves de ces écoles apprennent à connaître le pays des participants ; les visites sont ensuite l'occasion pour les uns et les autres de chanter des chansons de leurs pays respectifs.

Les jeunes ayant participé à ce programme continuent à entretenir des échanges avec les Japonais et les autres participants rencontrés au Japon après leur retour au pays. Les associations d'anciens participants sont très actives, surtout dans les pays d'Asie. Ces associations accueillent les élèves japonais qui visitent leurs pays et appuient les activités des équipes japonaises de secours d'urgence (JDR). Elles entretiennent ainsi les liens d'amitié tissés avec le Japon.

Programme d'envoi de volontaires

Participation des citoyens japonais à la coopération internationale très appréciée des pays bénéficiaires



Travaux pratiques de chimie conduits par un JOCV enseignant les sciences et les mathématiques (Mozambique).

Présentation générale du programme d'envoi de volontaires

Les pays bénéficiaires attachent une grande importance au programme d'envoi de volontaires proposé par la JICA, car il bénéficie directement aux communautés locales. Parallèlement, malgré un contexte de forte rigueur budgétaire de l'APD, ce programme suscite une attente et un intérêt accrus parmi la population japonaise comme instrument pivot de la participation publique à la coopération internationale.

Volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV)

Le programme des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV) facilite et encourage la mobilisation de jeunes adultes qui souhaitent coopérer au développement économique et social de pays en développement à la demande de ces derniers. Les JOCV sont en principe affectés pour deux ans dans des pays en développement, où ils vivent et travaillent au sein de la communauté locale et participent à des activités de coopération. En 2005, le système d'envoi en mission de courte durée a été introduit pour que l'adéquation aux besoins des pays en développement soit plus étroite et pour diversifier les modes de participation.

La coopération est assurée dans sept domaines : l'agriculture, la foresterie et la pêche, la fabrication, la maintenance et l'exploitation, le génie civil et l'architecture, la santé et l'aide sociale, l'éducation et les services d'information, et enfin, le sport. Au total, 140 métiers sont concernés. Depuis la création du programme en 1965, 28 360 volontaires ont été détachés.

Ils interviennent dans 76 pays, en comptant les nouveaux venus : Namibie, Inde et Rwanda depuis l'exercice 2005.

Volontaires seniors

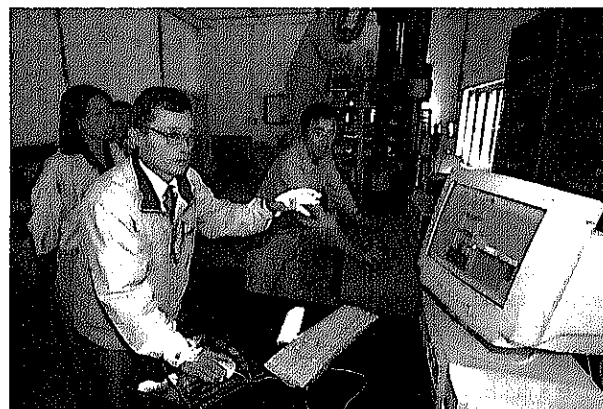
Le programme des volontaires seniors est destiné aux personnes d'âge mûr manifestant un intérêt marqué pour les activités de coopération dans les pays en développement. Il succède au programme d'envoi de volontaires-experts, mis en place en 1990, et qui a pris son nom actuel en 1996. Les volontaires sont recrutés dans la tranche d'âge des 40 à 69 ans, parmi des personnes disposant de compétences exceptionnelles et d'une riche expérience professionnelle. Ces volontaires sont

ensuite détachés en fonction des demandes formulées par les pays en développement. Ce programme peut être défini comme une version senior du programme des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV).

Là aussi, la coopération porte sur de nombreux domaines. Le nombre de volontaires envoyés en mission a considérablement augmenté : de 87 durant l'exercice 1999, ce nombre est passé à 405 pour l'exercice 2005. En tout, ils sont 2 685 à avoir participé à ce programme depuis sa création. Au cours de l'exercice 2005, les volontaires seniors sont intervenus dans 56 pays.

Volontaires et volontaires seniors auprès des communautés japonaises à l'étranger

Les volontaires et les volontaires seniors auprès des communautés japonaises à l'étranger ont pour mission de contribuer au développement des communautés d'émigrés japonais en Amérique latine. Tous les volontaires sont détachés suite à une demande de ces mêmes communautés. Dans le cadre des différents programmes, les volontaires peuvent être envoyés en mission dans neuf pays. Depuis leur lancement en 1985, ces programmes ont permis d'envoyer 891 volontaires et 298 volontaires seniors auprès des communautés japonaises à l'étranger.



Un volontaire senior dispense une formation pour mesurer la résistance du béton (Bhoutan).
Photo : Kazuyoshi Nomachi

Présentation générale du programme d'envoi de volontaires

Recrutement

Le recrutement des volontaires a lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne (une seule fois par an pour les volontaires auprès des communautés japonaises à l'étranger). La JICA diffuse les informations relatives aux requêtes des pays en développement sur son site Web, et elle organise des sessions d'information et de recrutement dans tout le Japon. La sélection

s'effectue sur examen du dossier et sur entretien.

Durant l'exercice 2005, 13 538 personnes ont participé aux sessions d'information et de recrutement des JOCV ; 1 367 des 7 301 postulants ont été retenus. Quant aux volontaires seniors, 8 155 ont participé aux sessions, 1 352 ont postulé et 392 ont été acceptés.

Stages avant affectation

Les candidats retenus reçoivent une formation avant d'être affectés à l'étranger. La durée de cette formation est de 70 jours pour les JOCV et de 30 jours pour les volontaires seniors ; elle est suivie d'un module complémentaire pour les volontaires auprès des communautés japonaises à l'étranger. L'apprentissage des langues étrangères est au cœur des programmes de formation. D'autres modules portent sur les fondements théoriques de la coopération internationale, la compréhension des différences interculturelles, l'histoire et la culture du pays bénéficiaire, l'hygiène et la santé publique, et la gestion de la sécurité.

Activités des volontaires et appui de la JICA

Les volontaires entament leurs activités après avoir élaboré un plan conjointement avec les organisations d'accueil, en se conformant aux demandes des pays en développement. Ils mènent leurs activités tout en s'adaptant à leur nouvelle situation. De plus, le secteur et l'affectation des volontaires envoyés en mission sont choisis avec soin, de façon à ce que leurs activités s'articulent bien avec les autres projets de coopération de la JICA, et puissent ainsi contribuer au développement socioéconomique des pays bénéficiaires.

La JICA prend en charge les frais de logement et de subsistance des volontaires, ainsi que les coûts liés aux activités et aux équipements. En ce qui concerne les soins de santé, les

médecins conseils de la JICA et les administrateurs sanitaires locaux effectuent des bilans de santé et donnent des consultations. En matière de sécurité, la JICA assure le soutien nécessaire : elle diffuse notamment des informations sur ce thème et dispose d'un système de liaison d'urgence.

Une fois les volontaires rentrés de mission, la JICA encourage le partage de leurs expériences avec la société japonaise, et elle soutient plus particulièrement le développement professionnel des JOCV. De plus, elle incite activement les entreprises et les administrations locales à considérer le temps passé par leur personnel en mission de volontariat comme un congé sabbatique de longue durée.

Évaluation du programme d'envoi de volontaires

L'évaluation en vraie grandeur des programmes d'envoi de volontaires a été lancée au cours de l'exercice 2004, conformément à la méthode d'évaluation systématique des projets d'envoi de volontaires élaborée durant l'exercice 2003. Au cours de l'exercice 2005, une enquête par questionnaire a été réalisée auprès de volontaires – certains en mission, d'autres de retour au Japon –, d'organismes d'accueil et de bénéficiaires dans les pays d'affectation, de familles et d'associations de volontaires. Les résultats ont ensuite été compilés et analysés. Ils figurent dans un rapport provisoire consultable sur le site Web de la JICA (données arrêtées au mois de janvier 2006).

La population des pays bénéficiaires salue les 40 ans d'existence du programme des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOVC)

Quarante années fécondes avec les habitants des pays bénéficiaires

Le 24 décembre 1965, les cinq premiers volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOVC) quittaient l'aéroport international de Haneda pour rejoindre leurs lieux d'affectation. Au cours des quarante années qui ont suivi, plus de 28 000 volontaires ont été envoyés dans 76 pays. Certains enfants de volontaires ont suivi les traces de leurs parents. Durant l'exercice 1965, ils n'étaient que 40 à participer au programme des JOVC. Leur nombre s'est accru chaque année, pour dépasser le millier durant l'exercice 1993. Depuis quelques années, plus de 2 000 volontaires travaillent simultanément à l'étranger.

Si au départ, les activités se concentraient sur l'agriculture et le génie civil (les volontaires étaient surnommés les « pulsateurs »), beaucoup de volontaires interviennent aujourd'hui dans des secteurs comme l'aide sociale, l'éducation, la culture et le sport.

Les jeunes volontaires ayant vécu et travaillé avec les habitants des pays bénéficiaires pendant deux ans (durée de leur mission) ont été très appréciés de ceux-ci, et ils restent dans les mémoires longtemps après leur départ. Compte tenu de l'ancienneté du programme, ceux qui furent les partenaires et élèves des premiers volontaires occupent aujourd'hui des postes clés dans leurs pays ; ils collaborent désormais avec les volontaires nouvellement arrivés de façon à former la prochaine génération de ressources humaines, appelée à jouer un rôle moteur dans le développement de leurs pays.

Par ailleurs, les missions des JOVC leur donnent l'occasion de vivre des expériences gratifiantes. Le fait de séjourner à l'étranger, d'accomplir une mission exigeante et d'atteindre les objectifs voulus grâce à l'autodiscipline constitue un atout essentiel et une expérience

privilegiée, qui ne pourraient s'acquérir en restant au Japon. Une fois leur mission terminée, les volontaires partagent ces expériences avec la société japonaise par le biais d'interventions dans des établissements scolaires et de diverses manifestations qui ont pour effet d'élargir l'horizon de la coopération internationale.

Le programme des JOVC fête son 40^e anniversaire

Le 29 octobre 2005, une grande cérémonie destinée à célébrer le 40^e anniversaire du programme des JOVC a eu lieu à Tokyo ; Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice du Japon étaient présents, ainsi que le premier ministre et d'autres représentants du gouvernement. D'anciens volontaires sans lesquels le programme des JOVC n'aurait pu exister étaient réunis pour se remémorer la longue histoire de ce programme, et de futurs JOVC actuellement en formation se sont joints à eux pour réaffirmer leur détermination à poursuivre les efforts entrepris.



Le 40^e anniversaire a été célébré au NHK Hall de Tokyo, en présence de Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice.

Appui aux émigrés japonais et à leurs descendants

Soutenir les émigrés japonais pour leur assurer des conditions de vie stables



Soins médicaux pour les émigrés au Brésil, dispensés par des équipes itinérantes (organisation Beneficência Nipo-Brasileira de São Paulo)

Soutien des émigrés japonais et de leurs descendants

Après la deuxième guerre mondiale, l'émigration japonaise a repris en 1952, notamment vers le Brésil, et plus précisément l'Amazonie. Aujourd'hui, on estime que plus de 2,6 millions d'émigrés japonais et leurs descendants (Nikkei) vivent à l'étranger, où ils jouent dans divers domaines un rôle clé pour le développement de leurs pays d'adoption. Leur présence a contribué à établir une certaine confiance vis-à-vis des Japonais et des relations bilatérales plus étroites. Ce sont aujourd'hui

d'importants partenaires dans le cadre de la coopération internationale.

La JICA les soutient de manière indirecte : elle veille à ce que soit exploité le potentiel des enfants d'émigrés, avec notamment des cours de japonais, s'occupe du bien-être des personnes âgées, assure un suivi en matière de logement et s'efforce d'assurer aux émigrés des conditions de vie stables.

Principales activités

Relations publiques

Pour mieux faire connaître aux Japonais les communautés d'émigrés et de personnes d'ascendance japonaise établies à l'étranger, la JICA poursuit les activités suivantes :

- 1) Soutien de la convention des Nikkei et Japonais de l'étranger
- 2) Gestion du musée de l'Émigration japonaise

Le Centre international de la JICA à Yokohama abrite depuis octobre 2002 le musée de l'Émigration japonaise et une bibliothèque de documentation consacrée à ce sujet. « Nous avons contribué à façonner de nouvelles civilisations aux Amériques » : autour de ce thème, le musée présente l'histoire de l'émigration japonaise et le développement des communautés Nikkei. L'objectif est de mieux faire comprendre ces événements au public, et notamment aux jeunes générations qui seront les leaders de demain.

Appui aux émigrés japonais

- 1) Extension des systèmes de production agricole : afin d'améliorer les compétences nécessaires pour gérer une exploitation agricole, la JICA met en œuvre dans la région une formation aux technologies agricoles de pointe, elle soutient des groupes d'étude sur l'agriculture, etc.
- 2) Hygiène et soins médicaux : la JICA soutient le fonctionnement de cinq cliniques pour émigrés japonais au Paraguay et en Bolivie ; elle seconde également les équipes itinérantes chargées d'assurer des soins médicaux dans des zones reculées du Brésil.
- 3) Culture et éducation : pour assurer et renforcer le recrutement de professeurs de japonais, la JICA participe avec les pays concernés à diverses activités, comme la formation d'enseignants, le versement d'indemnités journalières aux professeurs de japonais, l'achat de matériels pédagogiques, l'organisation avec les pays d'accueil de formations pour les enseignants de japonais d'Amérique latine, le soutien aux activités de recherche sur la langue japonaise, la mise au point

de manuels de japonais pour les jeunes hispanophones, etc. En 2005, 29 enseignants ont participé à la formation conjointe destinée aux professeurs de japonais d'Amérique latine, qui a lieu à São Paulo, au Brésil, depuis l'exercice 2004.

- 4) Modernisation des installations et des équipements : afin de contribuer à l'amélioration du bien-être social et des infrastructures de base, la JICA a subventionné durant l'exercice 2005 l'achat d'équipements médicaux pour trois cliniques du Paraguay.

Mise en valeur du potentiel des descendants d'émigrés

- 1) Programme de bourses pour les émigrés japonais et leurs descendants en Amérique latine : afin de valoriser les ressources humaines appelées à diriger les futures communautés japonaises, la JICA offre des bourses couvrant les divers frais – subsistance, scolarité, etc. – d'étudiants d'ascendance japonaise admis dans un établissement d'enseignement supérieur au Japon. Au cours de l'exercice 2005, 14 étudiants ont été admis à en bénéficier.
- 2) Formation pour les élèves d'écoles de japonais : de très bons élèves des écoles de japonais dirigées par des organisations Nikkei sont invités à étudier au Japon dans un collège et à séjourner dans une famille pour acquérir une expérience directe de la culture et de la société japonaises, et pour améliorer leurs connaissances linguistiques. Au cours de l'exercice 2005, 47 élèves ont bénéficié de cette formation.

Prêts

La JICA accorde des prêts à des émigrés japonais et à des organisations Nikkei qui aident les émigrés japonais à s'établir dans leur pays d'adoption. Au cours de l'exercice 2005, des prêts ont été accordés aux émigrés et organisations Nikkei de Bolivie et du Paraguay pour une valeur de 420 millions JPY.

Secours en cas de catastrophe

Une réponse rapide aux catastrophes dans les pays en développement



Médecin dispensant des soins dans une zone frontalière frappée par un séisme (Pakistan)

Présentation générale du programme de secours en cas de catastrophe

Lorsqu'une catastrophe de grande ampleur frappe une région en développement, la JICA assure des activités de secours d'urgence à la demande du ou des gouvernements concernés, ou d'une organisation internationale. La JICA envoie sur les lieux des équipes japonaises de secours d'urgence (JDR) — équipes de secours, équipes médicales, équipes d'experts et Forces d'autodéfense — ainsi que des matériels de secours d'urgence.

Équipe de secours

L'équipe de secours a pour mission de rechercher les personnes disparues, de porter secours aux victimes, de leur dispenser les premiers soins et de les transférer en lieu sûr. Chaque équipe est constituée de représentants de l'Agence de la police nationale, de l'Agence de la sécurité maritime et de l'Agence de la défense contre les incendies. Toutes les équipes sont prêtes à quitter le Japon dans les 24 heures qui suivent la réception et l'approbation d'une demande d'aide d'un pays sinistré.

Équipe médicale

L'équipe médicale a pour mission de dispenser ou de faciliter le traitement médical des victimes dans la zone touchée et, le cas échéant, de mener des activités destinées à prévenir les risques d'infection et à limiter la propagation des maladies. Chaque équipe est constituée de médecins, de personnel infirmier, de pharmaciens et de coordinateurs médicaux inscrits auprès du Secrétariat des JDR de la JICA. Au 15 mars 2006, ce dispositif comptait 794 membres inscrits (222 médecins, 360 infirmiers, 33 pharmaciens et 179 coordinateurs médicaux).

Équipe d'experts

L'équipe d'experts prend des mesures d'urgence à la suite de catastrophes et fournit des conseils sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour permettre le relèvement. Elle est composée d'experts et de techniciens recommandés par les ministères et les organismes compétents en fonction du type de catastrophe.

Forces d'autodéfense

Les Forces d'autodéfense du Japon peuvent être envoyées lorsqu'une catastrophe importante l'exige. Elles assurent des activités de sauvetage, de prévention des maladies (entre autres activités médicales), d'intervention d'urgence, de reconstruction, de transport (par bateau, avion ou hélicoptère) et d'approvisionnement en eau potable.

Fourniture de matériels de secours d'urgence

Des matériels de secours, tels que couvertures, tentes, purificateurs d'eau, générateurs et médicaments sont fournis pour aider les victimes et faciliter le processus de relèvement des régions touchées. Pour que ces fournitures puissent être distribuées rapidement et en quantités suffisantes, il faut un solide dispositif d'approvisionnement et de stockage. Les fournitures sont gérées efficacement dans les quatre entrepôts installés à cet effet à Singapour, Francfort, Johannesburg et Miami. Le stockage des médicaments pose problème en raison des dates de péremption et des températures de conservation. Il est par ailleurs souhaitable que les étiquettes soient libellées dans la langue du pays concerné. C'est pourquoi la JICA se procure les médicaments auprès du Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) et, le cas échéant, d'autres organismes.

Secours en cas de catastrophe : Nouvelles évolutions

Après une catastrophe de grande ampleur, la région sinistrée voit affluer des équipes de secours d'urgence venues du monde entier. En principe, l'ONU joue un rôle central de coordination de leurs activités, de façon à ce que les différentes équipes coopèrent tout en accomplissant leur propre mission le plus efficacement possible.

Toutefois, étant donnée l'étendue de la zone dévastée par le séisme d'octobre 2005 au Pakistan, l'ONU pouvait difficilement coordonner les activités de toutes les équipes arrivées sur les lieux. Par conséquent, l'équipe japonaise de secours d'urgence (JDR) envoyée à Batagram, à la frontière nord-ouest du Pakistan, s'est mise en contact avec l'équipe estonienne et la Croix-Rouge française, actives dans la même région, ainsi qu'avec d'autres organisations non gouvernementales (ONG) comme Médecins sans frontières (MSF) et Save the Children, afin

de mettre en place un mécanisme de coopération s'appuyant sur des échanges d'informations et des réunions conjointes. Ces efforts de coordination à l'initiative de l'équipe japonaise ont été vivement salués par l'ONU (voir p. 11).

Des membres de l'équipe dégagent des gravats lors d'une activité de sauvetage (Pakistan).



Dossier

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Références

Chapitre 2 Modalités de la coopération
7 Secours en cas de catastrophe

Développement des ressources humaines

Former les ressources humaines capables d'être aux avant-postes de l'aide au développement



Atelier sur la réduction de la pauvreté dans le cadre d'un stage en groupe avant affectation

Développement des ressources humaines : Vue d'ensemble

Face à des besoins d'aide toujours plus diversifiés et complexes, la JICA assure la formation des ressources humaines nécessaires à la coopération internationale. Le personnel d'aide japonais ayant suivi divers programmes de formation participe aux transferts de technologie non seulement en tant qu'experts de la coopération technique, mais aussi en tant que coordinateurs de projets de coopération technique, conseillers en formulation de projets – leur rôle consistant à identifier et à élaborer de nouveaux projets –, membres de différentes missions d'étude et formateurs. Ce personnel compétent et bien formé est également très actif au sein des organisations internationales, des organismes d'aide au développement et des ONG, notamment.

Former les ressources humaines de demain

1. Programme d'experts associés

Ce programme s'adresse à de jeunes adultes japonais ayant acquis une expérience de terrain dans un pays en développement, comme les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (JOCV), et à des jeunes experts associés (JEA) en poste dans des organisations internationales, désireux de poursuivre leur parcours professionnel dans le domaine de la coopération internationale. Cette formation leur offre l'opportunité de travailler au siège de la JICA, dans ses bureaux à l'étranger et sur les sites de projets afin d'acquérir des connaissances pratiques communes à tous les domaines. Sa durée est de trois ans maximum, en cumulant l'expérience au Japon et à l'étranger. Au cours de l'exercice 2005, 142 personnes (dont 27 nouveaux venus) en ont bénéficié. Pour améliorer l'efficacité de la formation, la JICA a mis en place un système de consultation et un système de suivi et d'évaluation durant l'exercice 2005.

2. Formation de longue durée à l'étranger

Cette formation est destinée à de jeunes adultes japonais qui souhaitent acquérir des compétences très pointues dans des domaines où la technologie et le savoir-faire sont rares au Japon. Les droits d'inscription, les frais de voyage et de subsistance permettant à ces jeunes de suivre des études dans des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche à l'étranger, sont couverts par la JICA conformément à ses règles internes de fonctionnement et aux règlements financiers en vigueur. Au cours de l'exercice 2005, 25 personnes ont suivi cette formation.

3. Formation de longue durée au Japon

Dispensée dans des établissements d'enseignement supérieur, cette formation doit permettre aux experts japonais de renforcer leurs capacités. Les experts ont le choix entre la maîtrise de développement international, proposée par l'Institut national des hautes études politiques (GRIPS) et la Fondation pour les études supérieures en développement international (FASID), et une autre maîtrise qui se prépare dans d'autres écoles d'enseignement supérieur au Japon. Les droits d'inscription (deux ans maximum) et les frais relatifs au stage pratique à l'étranger sont pris en charge par la JICA. Au cours de l'exercice 2005, 22 personnes ont participé à cette formation.

4. Programme de formation individuelle pour les futurs experts de la JICA

Ce programme est réservé à des effectifs japonais bien préparés possédant une expérience du terrain acquise dans des pays en développement et des compétences techniques d'assez haut niveau. Pour pouvoir traiter des questions de développement toujours plus complexes, les participants peuvent suivre un programme personnalisé d'une durée maximale d'un an, dans des organismes d'aide et des établissements d'enseignement au Japon et à l'étranger. Douze personnes ont bénéficié de ce programme au cours de l'exercice 2005.

5. Programme de stage à la JICA

Il s'adresse à des étudiants japonais préparant un diplôme de coopération internationale et désireux de travailler sur le terrain. Destiné à élargir la base des ressources humaines amenées à être aux avant-postes de la coopération internationale, ce stage pratique d'une durée maximale de six mois se déroule dans les bureaux de la JICA au Japon et à l'étranger. Au cours de l'exercice 2005, 62 étudiants y ont participé.

Actualisation des connaissances de ressources humaines facilement mobilisables

1. Stages en groupe avant affectation

Les experts ainsi que leur conjoint suivent ce stage avant leur départ. Il s'agit d'actualiser leurs connaissances, notamment en ce qui concerne les dernières tendances de l'aide ou les moyens efficaces pour transférer des technologies ; des cours de langue sont également au programme. De plus, les experts reçoivent des informations, notamment sur la situation du pays où ils se rendent, qui vont leur permettre de se préparer à leur nouvelle mission. Le cas échéant, un expert peut bénéficier d'une formation technique personnalisée avant son départ et de cours de langue dans le pays d'affectation. Sept stages de ce type ont eu lieu durant l'exercice 2005 ; 408 personnes (dont 65 conjoints) en ont bénéficié. De plus, 18 experts ont suivi une formation technique personnalisée et 129 experts ont poursuivi leur apprentissage de la langue sur place.

2. Formation destinée à renforcer les compétences des futurs experts de la JICA

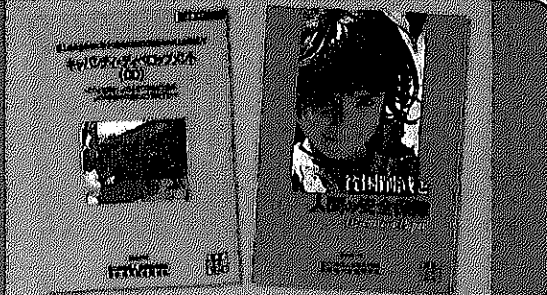
Cette formation s'adresse à des spécialistes expérimentés, avec une maîtrise suffisante de la langue étrangère concernée pour assurer des activités de coopération internationale et dans l'attente d'une future affectation en tant qu'experts de la coopération technique. Ils suivent un programme intensif de cours sur les orientations de l'aide, le transfert efficace de technologies et la formulation réussie de projets. L'étude de ces trois thèmes dure de quelques jours à cinq semaines, et comprend la formation pratique à l'étranger. Au cours de l'exercice 2005, 10 formations ont été dispensées à 81 personnes au total.

3. Invitation au Japon de spécialistes du développement

Des experts jouissant d'une renommée mondiale dans le domaine de l'aide au développement sont invités au Japon afin de donner des conférences dans le cadre de séminaires publics et de divers programmes de formation. L'objectif est de conférer une dimension internationale au développement des ressources humaines de l'aide et d'élargir la base de celles-ci. Durant l'exercice 2005, 23 experts ont été invités à intervenir sur 10 thèmes.

Recherche

Systematiser et partager les expériences acquises sur le terrain



Rappports de la JICA sur le développement des capacités et la sécurité humaine

Vue d'ensemble des projets de recherche

La JICA mène des recherches sur l'aide au développement afin d'en améliorer l'efficacité et la qualité. L'Institut de coopération internationale (IFIC) joue un rôle central dans ces activités de recherche. Dans le droit fil des nouvelles réformes de la JICA, dont l'un des piliers est la gestion des projets sur le terrain, l'IFIC qui se présente comme le laboratoire d'idées pratiques de la JICA, a conduit des activités de recherche en collaboration plus étroite avec le terrain pour l'exercice 2005.

Les connaissances tirées des expériences pratiques, et la perception des problèmes développée lors du travail sur le terrain permettent de mieux savoir comment mettre en œuvre des activités d'aide efficaces. Pour pouvoir mettre en relation les connaissances accumulées et le traitement des problèmes de

développement, l'IFIC collecte et systématise les connaissances, les compétences et la perception des problèmes, autant d'éléments acquis au travers des expériences sur le terrain. Puis l'IFIC diffuse et partage les résultats au sein de la JICA et à l'extérieur par le biais d'ateliers et de divers types de formations, afin qu'un plus grand nombre de personnes associées à des projets de la JICA puissent exploiter ces résultats.

De plus, l'IFIC analyse les nouveaux problèmes de développement et émet des recommandations pour les traiter, et il systématise et diffuse les informations relatives aux tendances de l'aide et au déploiement des théories du développement au sein de la JICA et à l'extérieur. Il émet par ailleurs des recommandations en vue d'améliorer la gestion de l'aide.

Résultats pour l'exercice 2005

Les activités de recherche de la JICA s'appuient sur trois piliers : la systématisation des expériences liées aux projets, l'analyse des nouveaux problèmes de développement et les recommandations afférentes, l'amélioration de la gestion de l'aide.

S'agissant de la systématisation des expériences de projets, l'IFIC a publié un rapport résumant le concept de développement des capacités dans son ensemble (amélioration de la capacité globale de résolution des problèmes à l'initiative des pays en développement) durant l'exercice 2005. Ce rapport présente différentes études de cas – sur les économies d'énergie, l'enseignement des sciences et des mathématiques, etc., – et des recommandations visant à améliorer la qualité des projets de la JICA.

Pour ce qui est de l'analyse des nouveaux problèmes de développement et des recommandations afférentes, l'IFIC a mené des recherches sur la manière d'intégrer le concept de sécurité humaine dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et établi

un classement des tâches de la JICA. L'Institut a aussi réalisé des recherches sur les projets relevant du mécanisme de développement propre (MDP : voir p. 62) et sur les modes d'intervention de la JICA ; des discussions ont été menées et des recommandations émises sur les nouveaux enjeux stratégiques de développement dans les pays de l'ANASE (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

En ce qui concerne l'amélioration de la gestion de l'aide, l'IFIC a mené des recherches sur les études sociales et la gestion des projets ; il a rédigé des rapports sur les approches efficaces pour aborder les problèmes de développement, en matière notamment de transport et de trafic, de développement rural et urbain, de contamination de l'eau et de pollution atmosphérique.

Au cours de l'exercice 2005, 28 projets de recherche ont été réalisés. La rétroaction de leurs résultats sur le terrain est encouragée par le biais de formations et de séminaires.

Extension du réseau

Les activités de recherche sont conduites par des groupes formés de conseillers seniors et de personnel de la JICA ; des personnalités du monde académique, affiliées à des universités et instituts de recherche, y participent à l'occasion. Il existe par ailleurs un programme d'accueil de chercheurs de haut niveau qui permet de confier des recherches dans des domaines particuliers à des spécialistes confirmés. Outre leur objectif essentiel, à savoir l'élaboration de lignes directrices par pays, par région et par thème, ces activités contribuent activement à la formation de réseaux reliant la JICA à ces institutions.

Une fois par an, l'IFIC publie un document intitulé « Technologies et développement », qui reprend une sélection d'articles traduits de la revue japonaise *Kokusai Kyoryoku Kenkyu* (Études sur la coopération internationale) ; l'Institut sollicite de nombreux articles auprès du personnel de terrain et des chercheurs engagés dans la coopération internationale. À côté des rapports de recherche habituels, une section « Feuilles de terrain » incorpore des expériences acquises sur le terrain, ce qui permet un échange approfondi d'informations au sein de la JICA et à l'extérieur.

Dossier

Partie 1

Partie 2

Partie 3

Partie 4

Références

Chapitre 2 Modalités de la coopération
9 Recherche

Chapitre 3 Évaluation des projets

Évaluation

Évaluer la pertinence et l'efficacité de la coopération



La population locale s'exprime sur l'avancement de la mise en œuvre lors d'une étude d'évaluation (Zambie).

Présentation générale de l'évaluation de projets

Objectifs de l'évaluation de projets

Pour permettre une coopération efficace et rationnelle, les projets mis en œuvre doivent être conformes aux besoins des pays en développement. Il est également essentiel d'évaluer les résultats de ces projets, et de s'appuyer sur les enseignements et les recommandations ainsi tirés pour améliorer la mise en œuvre de nouveaux projets. La JICA évalue les projets pour apprécier leur pertinence et l'efficacité de la coopération de la manière la plus objective possible, et ce, aux différents stades du cycle du projet (ex ante, à mi-parcours, en fin de projet, ex post). Elle s'attache à déployer une coopération plus efficace et plus efficiente avec le soutien et la compréhension de la population japonaise, en intégrant les résultats des évaluations dans la planification et l'amélioration de la gestion de projets, et en respectant l'obligation de rendre compte.

Différents types d'évaluations de projets par la JICA

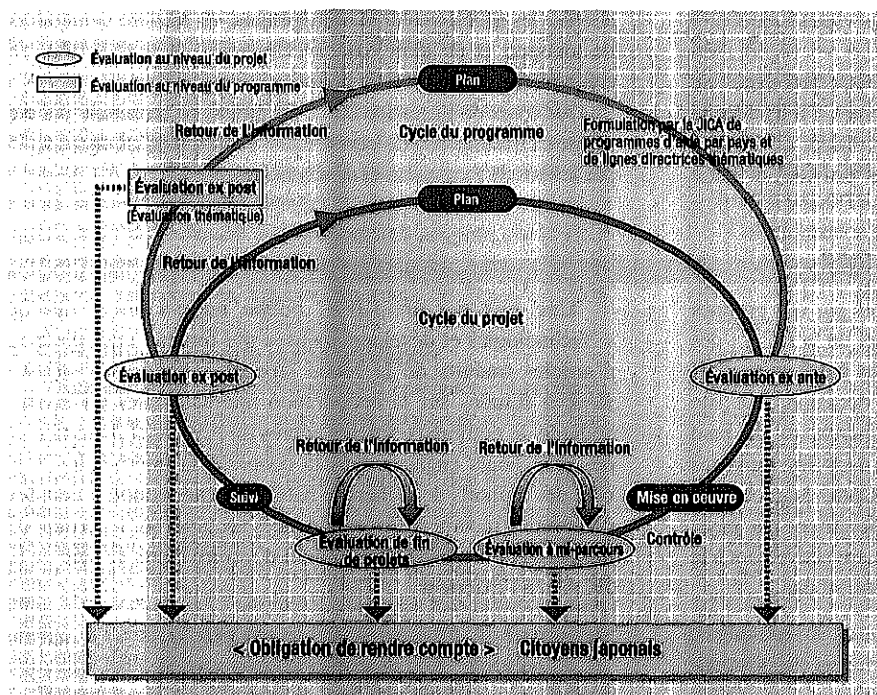
Selon la perspective dans laquelle s'inscrit le projet, les évaluations se classent dans différentes catégories. Le point commun peut être par exemple la cible de l'évaluation (l'objet de l'évaluation) ou le stade de développement du projet (le moment de l'évaluation).

1. Cible de l'évaluation

L'évaluation de l'aide publique au développement (APD) peut intervenir au niveau des politiques, des programmes ou des projets. Les évaluations menées par la JICA portent sur les programmes et les projets. L'évaluation au niveau du projet, qui concerne des projets individuels, relève du département responsable de la mise en œuvre du projet et des bureaux de la JICA à l'étranger. Elle doit servir à planifier et réviser les projets ; elle permet de décider s'il faut poursuivre ou non les activités de coopération, en les ajustant au besoin, de tirer des enseignements qui pourront être appliqués à des projets analogues, et de respecter l'obligation de rendre compte.

L'évaluation au niveau du programme porte soit sur plusieurs projets – programme multi-projets – ayant les mêmes objectifs généraux (résultats finals) ou (et) les mêmes enjeux de développement, soit, de manière transversale, sur des systèmes de coopération spécifiques, tels que les programmes d'envoi de volontaires ou de secours en cas de catastrophe. Les évaluations de ce type sont des évaluations thématiques supervisées par le Bureau des évaluations du Département de la planification et de la coordination de la JICA. L'Agence utilise les résultats de ces évaluations pour améliorer ses programmes d'aide par pays et ses lignes directrices thématiques, ainsi que pour identifier et planifier de nouveaux projets.

Figure 3-11 Cycle du projet et évaluation



2. Place de l'évaluation dans le cycle du projet

Les évaluations de projets se répartissent en quatre types d'études menées à différentes étapes du cycle du projet : évaluation ex ante, évaluation à mi-parcours, évaluation de fin de projets et évaluation ex post. Toutes les évaluations de programmes sont de type ex post.

1) Évaluation ex ante

Cette évaluation, antérieure à la mise en œuvre, permet d'examiner la pertinence d'un projet, ainsi que la cohérence par rapport aux programmes d'aide par pays élaborés par la JICA. Elle sert également à préciser le contenu et les effets escomptés de la coopération et à évaluer globalement s'il est vraiment intéressant de réaliser ce projet. Les indicateurs dégagés lors de l'évaluation ex ante seront utilisés pour mesurer les effets de la coopération dans les phases ultérieures (des évaluations à mi-parcours aux évaluations ex post).

2) Évaluation à mi-parcours

L'évaluation à mi-parcours concerne les projets en cours d'exécution. Son objectif est d'examiner les progrès accomplis et le processus de mise en œuvre, d'apprécier le projet sous divers angles, comme la pertinence et l'efficacité, ce qui suppose de revoir le plan établi à l'origine et de consolider au besoin la gestion du projet.

3) Évaluation de fin de projets

Elle permet d'analyser globalement un projet sous différents

angles et notamment le niveau de réalisation des objectifs, l'efficacité et la viabilité effective. Le but principal est de déterminer la nécessité de prolonger ou non la coopération.

4) Évaluation ex post

Elle intervient quelques années après l'achèvement des projets pour en vérifier essentiellement l'impact et la viabilité. Les enseignements et recommandations qui en sont tirés serviront à améliorer les programmes d'aide par pays, ainsi qu'à planifier et mettre en œuvre à l'avenir des projets efficaces et rationnels.

Méthodes d'évaluation

Les évaluations de projets menées par la JICA comportent trois étapes : (1) évaluation des performances ; (2) établissement d'un jugement de valeur selon cinq critères ; et (3) formulation de recommandations, mise à profit des enseignements tirés et rétroaction au niveau de l'étape suivante*.

1. Évaluation des performances d'un projet

L'étude d'évaluation examine en premier lieu la performance du projet, en se basant sur les résultats obtenus et en étudiant si leur impact est positif. Elle vérifie et analyse ensuite le processus de mise en œuvre, notamment les facteurs qui contribuent à la réalisation du projet et leur impact sur sa réussite. Elle s'intéresse également aux relations causales entre le projet et ses résultats pour savoir si ces derniers sont bien le fruit de la mise en œuvre du projet.

Tableau 3-12 Prise en compte des cinq critères d'évaluation

Pertinence	Permet de vérifier si le plan du projet est conforme aux politiques de développement du pays partenaire, à la politique d'aide du Japon et aux besoins des bénéficiaires, et s'il est à même de répondre aux problèmes et questions de la région et du secteur concernés.
Efficacité	Permet de vérifier si les effets escomptés (finalité du projet) ont bien été atteints et s'ils résultent bien des activités menées dans le cadre du projet, etc.
Efficience	Permet de vérifier si l'on ne pourrait pas obtenir les mêmes résultats par d'autres mesures ou pour un coût moindre (ou encore si l'on ne pourrait pas obtenir de meilleurs résultats pour un même coût) et si les moyens mis en œuvre l'ont été en temps opportun, etc.
Impact	Permet de vérifier si les effets à long terme et indirects (objectif global) prévus ont bien été atteints et s'il existe des effets positifs et négatifs (répercussions) imprévus, etc.
Viabilité	Permet de vérifier si les effets (finalité du projet, objectif global) visés par le projet perdurent une fois que celui-ci a été achevé.

2. Jugement de valeur basé sur cinq critères d'évaluation

Après avoir vérifié la situation et examiné le projet, l'auteur de l'évaluation émet un jugement de valeur. La JICA a retenu cinq critères d'évaluation (pertinence, efficacité, efficience, impact et viabilité) proposés par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1991. Ceux-ci sont destinés à garantir une évaluation détaillée des activités d'aide au développement.

3. Recommandations, enseignements tirés et retour de l'information

Les recommandations et les enseignements tirés des résultats d'une évaluation doivent parvenir en retour aux personnes associées aux projets ; ils seront pris en considération non seulement pour ajuster la mise en œuvre des projets, mais aussi pour la planification de projets analogues. Pour faciliter le retour de l'information lié à ces enseignements et recommandations, il importe de déterminer les facteurs favorisant ou entravant la réussite des projets. Il est également nécessaire de spécifier le destinataire du retour de l'information.

* La méthode d'évaluation appliquée pour les projets de la JICA est détaillée dans les *Lignes directrices de la JICA pour l'évaluation des projets : Méthode pratique d'évaluation des projets*, septembre 2004. Ce document peut être consulté sur le site Web de la JICA.

Système d'évaluation

Les composantes actuelles du système de mise en œuvre de l'évaluation sont le Comité d'étude des évaluations, le Comité consultatif des évaluations, les départements chargés de l'exécution des projets (au siège et dans les bureaux à l'étranger) et le Département de la planification et de la coordination (Bureau des évaluations).

Les politiques globales de la JICA en matière d'évaluation de projets sont définies par le Comité d'étude des évaluations. Ce Comité, dont la présidence est assurée par le vice-président du Département de la planification et de la coordination, et dont les membres sont les directeurs des départements concernés, examine et débat des politiques de base en matière d'évaluation de projets et des méthodes de rétroaction des résultats des évaluations. Le Comité consultatif des évaluations est composé d'experts externes (chercheurs, représentants d'ONG, personnes

travaillant pour des organismes internationaux, etc.) spécialistes des questions d'aide au développement et d'évaluation. Il conseille le Comité d'étude des évaluations sur les systèmes et les méthodes d'évaluation, et examine les résultats des évaluations internes. Sa contribution permet d'améliorer l'objectivité de l'évaluation.

Les évaluations de projets individuels relèvent des départements chargés de la mise en œuvre de ces projets, et du Bureau des évaluations du Département de la planification et de la coordination. Les départements chargés de la mise en œuvre des projets mènent des évaluations au niveau des projets ; leurs résultats ont des répercussions sur l'exécution et la gestion des projets. Le Bureau des évaluations est responsable de la planification et de la coordination relatives aux évaluations en général ; il s'emploie à améliorer les méthodes d'évaluation et

à renforcer la rétroaction des résultats des évaluations, tout en assurant le soutien et l'encadrement des départements chargés de la mise en œuvre des projets, afin qu'ils réalisent des évaluations de projets adéquates. Il entreprend également des évaluations, notamment thématiques, au niveau des programmes.

Élargissement et optimisation du système d'évaluation

La JICA s'est employée à élargir et à optimiser l'évaluation, pour pouvoir mettre en œuvre des projets efficaces et rationnels, et respecter l'obligation de rendre compte.

1. Système d'évaluation cohérent, des phases ex ante à ex post

Pour mettre en œuvre des projets efficaces et rationnels, la JICA examine les plans d'exécution des projets, et elle améliore la gestion de ceux-ci en pratiquant des évaluations continues tout au long du cycle du projet (avant et pendant le projet, à la fin de celui-ci, ou encore après l'achèvement de la coopération). De plus, elle intègre les enseignements tirés des évaluations dans la planification et l'exécution de futurs projets analogues. Pour que le système d'évaluation soit utilisé avec profit tout au long du cycle du projet, la JICA a élaboré un ensemble de lignes directrices, et formé les personnes associées aux projets pour améliorer leurs capacités d'évaluation.

Récemment, par exemple, des informations sur les pratiques ayant conduit à une nette amélioration des projets grâce à la rétroaction des résultats des évaluations ont été rassemblées et partagées au sein de l'organisation, afin de promouvoir le retour de l'information. Selon une étude réalisée par la JICA lors de l'exercice 2005, les résultats des évaluations servent à améliorer les projets de diverses manières : planification et exécution de projets individuels, élaboration de politiques de coopération thématiques et sectorielles, amélioration des systèmes de mise en œuvre des projets. Parmi les améliorations apportées, citons notamment le lancement du système de mise en œuvre accélérée, qui vise à alléger et à simplifier les procédures classiques afin d'activer l'exécution de projets urgents. Cette mesure s'inspire des résultats d'une évaluation thématique *Consolidation de la paix : réexamen de l'aide à l'Afghanistan* réalisée durant l'exercice 2004.

2. Évaluation portant sur différents programmes

Outre les projets de coopération technique, la JICA dispose de systèmes de coopération spécifiques tels que les programmes d'envoi de volontaires ou de secours en cas de catastrophe. Pour ces systèmes qui diffèrent à de nombreux égards des projets de coopération technique, l'Agence a élaboré des méthodes d'évaluation propres, et elle a fait en sorte que les évaluations deviennent systématiques. Elle s'est également attachée à développer et à optimiser diverses méthodes d'évaluation, pour que l'évaluation soit plus profitable. Par exemple, les méthodes d'évaluation des approches par programme se développent dans le cadre du renforcement de ce type d'approche préconisé récemment par la JICA, et les méthodes d'évaluation participative font l'objet de recherches, l'accent étant mis sur une aide atteignant directement les populations qu'elle cible.

3. Garantir la transparence et l'objectivité des évaluations

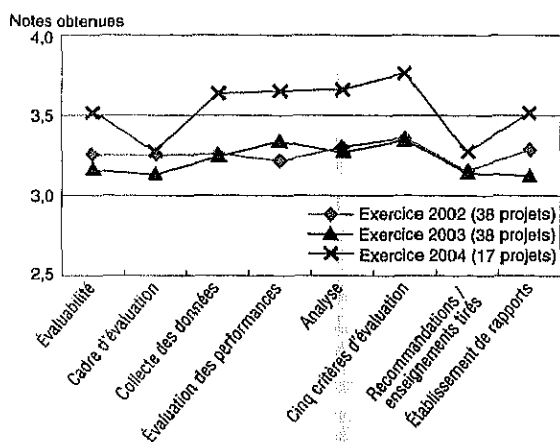
Pour plus d'objectivité, la JICA favorise l'évaluation par des tiers ; elle fait donc intervenir davantage d'experts indépendants dans les études d'évaluation. En revanche, l'évaluation de projets axée sur la gestion de projets est généralement réalisée en interne par ses services. L'évaluation interne présente des avantages : elle permet de prendre en compte la situation effective, et ses résultats peuvent être intégrés facilement dans les futures prises de décisions. Quoiqu'il en soit, les niveaux de transparence et d'objectivité ne sont pas toujours comparables à ceux obtenus lors d'une évaluation externe.

C'est pourquoi la JICA dispose d'un Comité consultatif des évaluations, qui mène des évaluations de deuxième niveau, en insistant sur la transparence et l'objectivité des résultats obtenus en interne. L'évaluation de deuxième niveau sert à jauger la qualité de l'évaluation interne et à confirmer les performances des projets en s'appuyant sur les résultats de l'évaluation de premier niveau. Comme en témoignent les figures 3-13 et 3-14, ce dispositif a permis d'améliorer la qualité des évaluations et les performances des projets au fil des années.

Toujours à des fins de transparence, l'Agence assure la mise en ligne rapide des résultats des évaluations sur son site Web, elle publie des *Rapports annuels d'évaluation*, entre autres documents, et elle organise des séminaires publics.

Figure 3-13

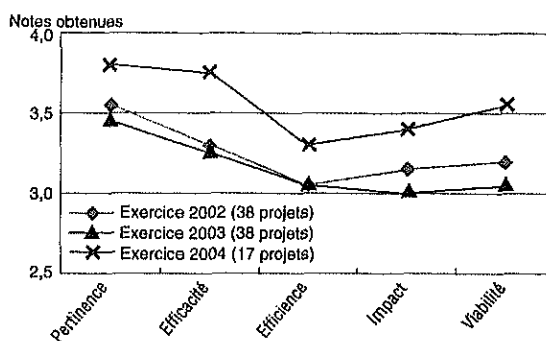
Évolution d'année en année de la qualité des évaluations de fin de projets (Évaluation de deuxième niveau menée par le Comité consultatif des évaluations)



(Source) JICA, Rapport annuel d'évaluation 2006

Figure 3-14

Évolution d'année en année des performances des projets (Évaluation de deuxième niveau menée par le Comité consultatif des évaluations)



(Source) JICA, Rapport annuel d'évaluation 2005



Activité de reboisement menée par une association d'anciens participants à des formations techniques (Palestine)

Situation générale

Soutien après l'achèvement d'un projet

En règle générale, les projets de la JICA sont limités dans le temps. Mais certains d'entre eux bénéficient d'une coopération complémentaire après leur achèvement. Ce supplément d'aide, désigné par le terme de « coopération ultérieure », intervient dans deux types de cas :

Coopération ultérieure destinée à résoudre les problèmes liés aux installations et équipements

Ce type de coopération entend aider les pays en développement à résoudre les problèmes liés aux installations et équipements utilisés dans les projets achevés.

Exemple : aux Maldives, un État insulaire situé au cœur de l'océan Indien, une digue a été construite grâce à une aide japonaise sous forme de dons dans le but d'atténuer les dégâts récurrents provoqués par les raz-de-marée. Or le tsunami qui a frappé les pays d'Océanie à la fin de 2004 a détruit une partie de cette digue. La catastrophe a été soudaine, et les ressources financières et technologiques n'étaient pas suffisantes pour réparer les dégâts aux Maldives.

Craignant une extension de ces dégâts, la JICA a mené une étude de suivi et décidé de réaliser des travaux de réparation au titre de la coopération ultérieure. L'opération prévoyait la participation d'ingénieurs maldiviens, pour qu'ils apprennent à résoudre le problème sans aide extérieure. Cette coopération est inscrite au budget de l'exercice 2006.

Coopération ultérieure destinée à potentialiser les effets de l'aide

Ce type de coopération apporte une aide complémentaire et représente une valeur ajoutée pour le pays partenaire, car elle potentialise les effets d'un projet achevé.

En février 2006, par exemple, un gigantesque glissement de terrain a provoqué la mort ou la disparition de 1000 personnes sur l'île de Leyte, aux Philippines. La population locale doit être sensibilisée à la prévention des catastrophes pour que les effets d'une telle catastrophe humaine puissent être minimisés. Par conséquent, la JICA a mis en œuvre une coopération ultérieure visant à délimiter, sur cette île, des zones présentant un risque de glissement de terrain. Cette action a été menée en collaboration avec les deux organisations partenaires du dernier projet de lutte contre les inondations et de la dernière étude géologique, réalisés par l'Agence aux Philippines. Les résultats seront partagés avec les administrations locales, et des séminaires organisés pour apprendre aux habitants et aux communautés locales ce

qu'il convient de faire pour que la prévention des catastrophes rencontre un meilleur écho à l'échelle régionale.

Coopération ultérieure pour les anciens participants à des formations techniques et pour les associations d'anciens participants au programme d'invitation de jeunes adultes

L'aide aux anciens participants à des formations techniques et aux associations d'anciens participants au programme d'invitation de jeunes adultes est une autre forme de coopération ultérieure.

Plus de 170 000 stagiaires en provenance de pays en développement ont participé aux programmes de formation organisés au Japon par la JICA depuis sa création. Le programme d'invitation de jeunes adultes a accueilli au Japon un total de plus de 20 000 participants. Ce sont les leaders de demain dans les pays en développement, et l'on peut affirmer sans exagération que ce sont des ressources humaines précieuses, dans le sens où ils forment le lien entre leurs pays respectifs et le Japon. Il est donc essentiel d'entretenir et de développer des liens d'amitié avec ces personnes qui connaissent le Japon, et de soutenir leur autodiscipline et les activités qu'elles mettent en place après leur retour au pays, afin qu'elles puissent continuer à parfaire les compétences et le savoir-faire acquis au Japon.

Dans des pays comme l'Irak et la Palestine, par exemple, où les Japonais sont contraints de limiter leurs déplacements, les activités de la JICA sont alors restreintes et les associations d'anciens participants sont des acteurs du développement de leur pays. Lorsqu'en 2005, après les grands séismes de Sumatra, les équipes japonaises de secours d'urgence (JDR) ont rejoint la zone sinistrée en Indonésie, l'association locale d'anciens participants au programme d'invitation de jeunes adultes a mis à leur disposition des interprètes, un hébergement et des véhicules pour leur permettre de se déplacer. Elle a donc joué un rôle essentiel dans le bon déroulement des activités de sauvetage. La JICA collaborera avec ces associations d'anciens participants qui constituent un précieux capital humain pour mettre en œuvre des projets efficaces.

Ce type de coopération, que la JICA peut mettre en œuvre grâce aux informations transmises par ses bureaux de représentation à l'étranger, améliore l'efficacité et la qualité de l'aide internationale japonaise, en soutenant les efforts d'auto-assistance des pays en développement.

Lauréats du 26^e concours de photo de la coopération internationale

La JICA organise chaque année un concours de photo pour aider le grand public à mieux connaître et comprendre les pays en développement ainsi que la coopération internationale. Pour l'exercice 2005, 17 photos ont été primées dans le cadre de la 26^e édition du concours.



Prix de la Présidente de la JICA

Un nouveau puits pour le village !

Tatsu Sakamoto
Photo prise en Guinée

Extrait du commentaire du lauréat :
Alors que j'avais attrapé le paludisme et la dysenterie lors d'un tour du monde en bicyclette, un docteur guinéen nommé Serif m'a guéri avec les derniers médicaments qui restaient dans son village. Pour le remercier de son geste, j'ai décidé d'y construire un puits, avec l'aide de tous les villageois. La photo exprime l'émotion ressentie à l'achèvement de ce travail commun, une émotion redoublée lorsque j'ai appris que j'avais gagné le prix de la Présidente de la JICA.

L'amour de la vie
Abelardo Arizpe
Photo prise au Mexique



Drôles de lunettes !
Chiharu Fukazawa
Photo prise au Tonga



Première expérience musicale - Rien que du plaisir -
Eri Nishidono
Photo prise aux Philippines



Prix du concours général



Buzkashi
Barat Ali Batoor
Photo prise en Afghanistan



Hé Kaki, prends nous aussi en photo !
Yoshiaki Kakizaki
Photo prise au Ghana

Prix de la coopération internationale



L'expérience de l'âge
Koji Kodaka
Photo prise en Bolivie

Prix de la coopération internationale : pour ce prix, les photos doivent représenter des Japonais et des habitants de pays en développement dans des activités de coopération technique et d'échange sur le terrain.

Prix du concours général : pour ce prix, les photos doivent représenter des habitants de pays en développement vivant dans un environnement naturel ou une culture primitive.

Vous pouvez voir les autres photos primées sur le site : <http://jica.go.jp/english/resources/photo/2005/index.html>
Pour toute demande ou information complémentaire, vous pouvez contacter le Secrétariat du concours international de photo de la JICA au (81-3)-5322-2546 ou consulter la page Web : <http://www.jica.go.jp/english/resources/photo/entries.html>